

Information sur le système éducatif du Pays Basque

Caractéristiques du système éducatif du Pays Basque

Le principal objectif du système éducatif consiste à accompagner tous les élèves dans leur développement personnel et à les doter de compétences et d'outils qui leur permettent de participer à la société en tant que citoyens actifs et responsables.

L'éducation est donc un élément clé pour obtenir l'intégration et l'autonomie des personnes

La scolarisation est obligatoire entre 6 et 16 ans et est gratuite à partir du second cycle de l'Education infantile (3 ans).

Le système éducatif basque garantit le droit à l'éducation de tous les enfants de la Communauté Autonome d'Euskadi. Ceux-ci se verront attribuer une place dans une école dans la ville où ils résident ou dans le centre le plus proche s'il n'y a pas d'école au niveau de leur localité.



Education INFANTILE 1er cycle	de 0 a 3 ans
Education INFANTILE 2d cycle	de 3 a 6 ans
Education PRIMAIRE 3e cycle	de 6 a 12 ans
Education SECONDAIRE OBLIGATOIRE	de 12 a 16 ans

Plus de 90% des garçons et des filles de notre communauté sont scolarisés à l'âge de 2 ans

Caractéristiques du système éducatif du Pays Basque

Dans les écoles de la Communauté Autonome du Pays Basque on étudie en **basque** et en **espagnol**. Les deux langues sont **officielles** dans cette Communauté.

Chaque centre établit la langue véhiculaire de l'enseignement à son niveau en fonction de son **Projet Linguistique** et du modèle linguistique qu'il offre. Dans tous les cas, les centres éducatifs garantiront qu'à la fin de l'éducation de base, une maîtrise suffisante des deux langues officielles soit atteinte.

Donnée indicative:

Parmi les élèves de 3 ans inscrits pour l'année scolaire 2018-2019, **3%** le sont dans le modèle A, **16%** dans le modèle B et **81%** dans le modèle D.

Modèle A (3%)



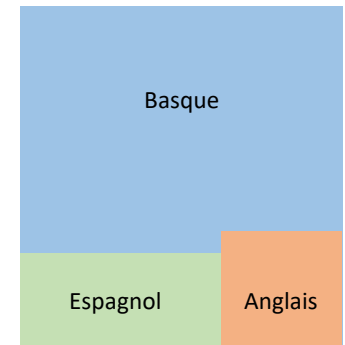
Tous les domaines de connaissance sont enseignés en espagnol, à l'exception de celui de la langue basque.

Modèle B (16%)



Certains domaines de connaissance sont enseignés en basque et d'autres en espagnol (en général, les mathématiques et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture)

Modèle D (81%)



Tous les domaines de connaissance sont enseignés en basque à l'exception de celui de l'espagnol.

Les trois modèles incluent, en plus, l'enseignement de l'anglais dès l'âge de quatre ans.

Durant la période ordinaire d'inscription (février), ce sont les familles qui choisissent le centre éducatif et le modèle linguistique pour leurs enfants.

Inscription des élèves

Informations sur les procédures d'inscription	Procédure d'inscription Période Ordinaire (normalement en février)	Procédure d'inscription Hors Période Ordinaire
<p>Les familles peuvent se rendre au centre scolaire le plus proche de leur domicile, où elles seront informées des procédures d'inscription.</p> <p>Il est également possible d'obtenir des informations sur les inscriptions au niveau des Délégations Provinciales de l'Education de chaque Province:</p> <div data-bbox="100 773 600 1202" style="border: 1px solid black; padding: 10px;"><p style="text-align: center;">Araba</p><p>San Prudencio, 18. 01005 Vitoria-Gasteiz Tel: 945 01 72 00 e-mail: huisaregaraba@euskadi.eus</p><p style="text-align: center;">Gipuzkoa</p><p>Andia,13. 20004 Donostia-San Sebastián Tel: 943 02 28 50 e-mail: huisgreg@euskadi.eus</p><p style="text-align: center;">Bizkaia</p><p>Gran Vía, 85. 49011 Bilbao Tel: 94 403 10 69 e-mail: huisbreg@euskadi.eus</p></div>	<p>La période ordinaire d'inscription pour l'Education Primaire et Secondaire s'ouvre normalement durant le mois de février. Il est possible de choisir tout au plus douze centres dans l'ordre souhaité.</p> <p>L'inscription peut être effectuée au niveau du centre scolaire, de la Délégation Provinciale de l'Education ou par ordinateur; il suffit de s'inscrire au niveau de l'application puis présenter les documents nécessaires en format digital: Livret de Famille, Certificat d'Inscription au Registre des Habitants (<i>Empadronamiento</i>), Permis de Résidence, Passeport...</p> <p>Une fois le délai d'inscription clôturé, la liste provisoire des élèves admis est publiée.</p>	<p>Les familles qui arrivent hors période ordinaire d'inscription, peuvent se rendre à n'importe quel centre éducatif ou aux Délégations Provinciales de l'Education. Il suffit de remplir le formulaire correspondant.</p> <p>La Commission Provinciale de Scolarisation analysera la demande d'inscription et indiquera à la famille dans quel centre scolaire l'enfant devra être scolarisé.</p>

L'élève qui, dans son pays d'origine, a complété le cycle d'Education Obligatoire peut demander la **validation des études effectuées** si les conditions des accords internationaux respectifs sont réunies. Pour cela, il faut s'adresser à la Haute Inspection de l'Etat (Sous-Délégation du Gouvernement Espagnol au Pays Basque) muni de la documentation requise et payer une redevance.



Calendrier

L'année scolaire commence en septembre et prend fin en juin.
Il existe trois périodes de vacances:

Noël: en décembre

Semaine Sainte: en mars ou en avril

Été: de la fin du mois de juin au début du mois de septembre.

De plus, il existe quelques fêtes qui varient selon le calendrier de chaque centre.

Les élèves du cycle primaire ont une Journée de cinq heures réparties durant la matinée et l'après-midi avec une pause à la mi-journée pour le déjeuner.



Horaire

Les élèves du cycle secondaire ont une journée de six heures réparties durant la matinée et quelques après-midis. Ces heures comprennent un temps de récréation.

L'horaire est élargi si les élèves prennent leur déjeuner à la cantine scolaire: du début des cours le matin à la fin des cours l'après-midi.

Horaire à titre indicatif:

	C. Infantile et Primaire	C. Secondaire
Matinée	09.00 - 12.00	09.00 - 13.00
Après-midi	15.00 - 17.00	15.00 - 17.00

Equipe de Direction: elle est composée des personnes chargées de gérer le centre (Directeur/trice, Directeur/trice des Etudes et Secrétaire).

Personnel d'enseignement: composé de l'ensemble des professeurs du centre. Ils prennent des décisions relatives à l'enseignement et à l'apprentissage des élèves.

Tuteur: Il s'agit du professeur responsable des élèves d'une classe. Il est chargé des relations avec les familles et d'informer de l'évolution d'apprentissage de chaque élève qui se trouve sous sa responsabilité.



Association des Parents d'Elèves: elle est composée des familles du centre scolaire. Elle se charge d'organiser des activités extrascolaires sportives et culturelles pour les élèves ainsi que d'autres activités de formation destinées aux parents. Bien que la participation soit volontaire, il est très important que les familles dont l'arrivée est récente se rapprochent des personnes qui représentent l'association, s'informent, et dans la mesure du possible, collaborent et prennent part aux activités.

Organe de représentation ou Conseil Scolaire:

Y participent toutes les composantes de la communauté éducative: parents, professeurs, direction, élèves, personnel non-enseignant. C'est à son niveau que sont prises les décisions concernant les aspects les plus importants de la vie du centre.





Autres informations

Bourses

Bien que les études soient gratuites, on doit payer les manuels et le matériel scolaires ainsi que les frais de cantine le cas échéant. Afin d'aider les familles à faire face à ces dépenses, chaque année des aides économiques, dénommées "bourses", sont offertes.

Les aides concernent:

Les manuels et matériel scolaire



La cantine

L'appel à candidature a lieu habituellement en octobre. L'information est disponible au niveau du centre où est scolarisé l'élève. La procédure de demande doit être faite dans ce même centre. Toutefois, les élèves issus de l'immigration dont l'incorporation à l'école se fait tout au long de l'année, peuvent effectuer la demande de bourse à un autre moment.

Cantines scolaires

Les centres disposent d'un service de cantine scolaire. Le menu est le même pour l'ensemble des élèves, mais certains régimes spéciaux sont admis pour raisons médicales ou d'une autre nature.

Activités extrascolaires

Ce sont des activités qui ont lieu à la fin de la journée scolaire. A caractère ludique, sportif ou culturel, elles sont organisées à travers l'Association des Parents d'Elèves de l'école. La plupart du temps, l'on doit payer des frais en échange de la participation aux activités.

Service de traduction

En cas de besoin, les centres éducatifs pourront disposer d'un service de traduction simultanée.



